

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

PRESENTS : Monsieur WERMEILLE, Maire
Mesdames MAITREJEAN, MISCHLER et DUMETIER
Messieurs DUBOZ, CUINET, GUTRIN, MICHEL, MORINIERE, NOEL, PIERRECY,
et VUILLET

EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR : M. Alain REYMOND ayant donné pouvoir à M. Philippe MORINIERE
M Stéphane LUX ayant donné pouvoir à M. Alain DUBOZ
Mme GLISZCZYNSKI ayant donné pouvoir à Mme Jeanne MAITREJEAN

Date de la convocation : 17/06/2015

Monsieur PIERRECY est nommé Secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26/05/2015

Le compte-rendu de la réunion du 26 mai 2015 est approuvé par les personnes présentes lors de cette réunion.

II – DELIBERATIONS

1 – Autorisation de signature de la convention avec la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut Jura, concernant l’instruction des demandes d’autorisation et actes relatifs à l’occupation et à l’utilisation du sol

Monsieur le Maire rappelle que les services de l’Etat n’instruiront plus les demandes d’autorisation d’urbanisme à partir du 1^{er} juillet 2015.

Afin de pallier la fin de la mise à disposition gratuite des services de l’Etat, la CC Champagnole Porte du Haut Jura, la CC Bresse Revermont et la CC du Comté de Grimont souhaitent se doter d’un service pour assister les communes dans l’exercice de leurs compétences en matière d’urbanisme et effectuer les actes d’instruction relatifs à l’ADS. Le service est porté par la CC Champagnole Porte du Haut Jura et est ouvert aux communes des trois intercommunalités ;

La CC propose une convention, afin de définir les conditions d’organisation du service d’urbanisme créé. Monsieur le Maire donne lecture de la convention et demande au conseil l’autorisation de signature.

Monsieur le Maire précise que le coût du service est estimé à 121 880 € par an soit 4.51 € par habitant.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte la convention et autorise le Maire à la signer.

2 – Exonérations de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil décide d’exonérer les entreprises suivantes de la TEOM :

- . EUROBOBINAGE – ZA La Fin du Chêne – 39300 CIZE
- . STEPHAGRI – ZA La Fin du Chêne – 39300 CIZE
- . LIBOZ Rachel – ZA La Fin du Chêne – 39300 CIZE

Une confirmation sera demandée au SICTOM concernant ces exonérations.

3 – Encaissement d’un chèque pour remboursement de frais

Chèque provenant de l’association « des gratteurs du bief » suite à la perte de la clé du Chalet.

4 – Convention d’entretien de l’horloge

L’entreprise BODET était chargée de l’entretien de l’horloge jusqu’à présent.

Un devis a été demandé à l’entreprise PRETRE, qui a fait parvenir une proposition de convention

5- Classement des rues du lotissement « Sous le Crêt » dans le domaine public

Le Conseil Municipal souhaite modifier le nom de la rue du lotissement « sous le Crêt », pour prolonger la rue des Chardonnerets jusqu’à la rue Pasteur.

III – DOSSIERS EN COURS

Deux parcelles du lotissement ont été réservées :

- Parcelle n° 3 d’une superficie de 1 213 m², par M. et Mme CRETIN
- Parcelle n° 7, d’une superficie de 1 212 m², par MME ROLLAND et M. DUTIN.

Approbation du conseil à l’unanimité.

IV – QUESTIONS DIVERSES

- Pour répondre à la demande de Monsieur Daniel VUILLET, Monsieur Le Maire précise que l'achat de fleurs est évalué à 2 207.94 € par an.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Mme JEANNIN Michèle, secrétaire de mairie dans lequel elle sollicite une modification de son temps de travail à 80 % à partir de septembre 2015 puis à 50% à compter de janvier 2016 jusqu'à son départ en retraite.
- Monsieur le Maire fait part de la baisse de 8 379 € des dotations pour 2015.
- Monsieur le Maire présente trois courriers dans lesquels il demande aux administrés de mettre en conformité des constructions non réglementaires.
- Eclairage public, une demande a été faite pour ne pas rallumer le matin à 5h, alors qu'il fait jour.
- La commission Gestion Forêt est chargée de contacter Monsieur CHIAVEGATO pour barrer la route et prévoir la réfection de la route forestière du Champ Voiron.
- Nettoyage de la réserve d'eau est prévu avec le tracteur et l'épaveuse, la présence de conseillers bénévoles est souhaitée.

Une question est posée en ce qui concerne la répartition des bénéfices lors des manifestations (fête de la musique, 14 juillet etc...), il est proposé qu'une part de ces bénéfices soit destinée à la commune, lui permettant ainsi d'investir dans du matériel (chaises, tables ...)

Cize le 1^{er} juillet 2015

Le Maire,
Philippe WERMEILLE